

FICHE SIGNALÉTIQUE	
BUSAN [®] 94	

SECTION 1: RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

NOM DU PRODUIT:	UTILISATION(S) DU PRODUIT:
Busan 94	Microbicide
FABRICANT / FOURNISSEUR:	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:
Laboratoires Buckman du Canada, Itée	1-800-685-6376
351, Joseph-Carrier	
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 5V5	

SECTION 2: RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION

PRÉPARÉE PAR:	DATE DE PRÉPARATION:
Laboratoires Buckman du Canada, Ltée	28 mai 2013
TÉLÉPHONE:	REMPLACE LA VERSION DU:

SECTION 3: INGRÉDIENTS DANGEREUX

INGRÉDIENT(S)	NOM DU PRODUIT CHIMIQUE	NUMÉRO DE C.A.S.	% (POIDS)
1	2,2-Dibromo-2-cyanoacétamide	10222-01-2	10.0 - 30.0
2	Bromure de sodium	7647-15-6	<=4.0
3	Polyéthylèneglycol	25322-68-3	30.0 - 60.0
4	Dibromoacetonitrile	3252-43-5	<=3.0

INGRÉDIENT(S)	TOXICITÉ AIGUË ORALE DL50 (mg/kg)	TOXICITÉ AIGUË DERMALE DL50 (mg/kg)	TOXICITÉ AIGUË INHALATION CL50 (ppm)	VLE
1	Non disponible	Non disponible	Non disponible	2 mg/m3 (plafond)
2	> 2000 (lapin)	Non disponible	Non disponible	6 mg/m3 (TWA)
3	Non disponible	Non disponible	Non disponible	10 mg/m3 (TWA)
4	Non disponible	Non disponible	Non disponible	0.1 ppm (plafond, peau)

La suite des composants n'est pas dangereuse selon la classification SIMDUT et n'est pas incluse sur la liste de divulgation des ingrédients.

SECTION 4: CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

APPARENCE:	ÉTAT PHYSIQUE:	ODEUR:	SEUIL OLFACTIF:
		Inodore à légère	Non disponible
			PRESSION DE VAPEUR:
1.20 - 1.30	•	Non disponible (air = 1)	18.9 mm Hg @ 25°C (Estimation)
pH (net):	Viscosité @ 25°C		POINT DE CONGÉLATION: < -50°C
COEFFICIENT DE HUILE/EAU: Non disponible		SOLUBILITÉ DANS L'EAU: Disperse dans l'eau (7.5% @ 20	°C)

NOTE: Les propriétés physiques mentionnées ci-dessus ne devraient pas être considérées comme des spécifications techniques

SECTION 5: RISQUE D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

POINT D'ÉCLAIR & MÉTHODE:	TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION:
> = 182°C (Cleveland - coupelle ouverte)	Non disponible
SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITÉ	SEUIL MINIMAL D'INFLAMMABILITÉ
(% vol. dans l'air):	(% vol. dans l'air):
Non disponible	Non disponible
CONDITIONS D'INFLAMMABILITÉ:	PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX:
Ce produit ne brûlera pas tant que l'eau ne se sera pas évaporée.	Certains composants de ce produit peuvent se décomposer au cours d'un incendie. La fumée peut contenir des composants non identifiés qui peuvent être toxiques et/ou irritants. Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes d'azote. Bromure d'hydrogène. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.
MESURES D'EXTINCTION: Vaporiser de l'eau pour refroidir toutes surfaces exposées à la chaleur et/ou au feu, et pour protéger le personnel. Jets d'eau, acide carbonique, extincteur à poudre peuvent être utilisés comme mesures d'extinction.	Pour combattre le feu, porter un appareil respiratoire autonome (tel que l'équipement "Scott Air-Pak") approuvé NIOSH et des vêtements de protection.
EXPLOSION (Sensibilité aux chocs): Non disponible.	EXPLOSION (Sensibilité aux décharges électrostatiques): Non disponible.

SECTION 6: RÉACTIVITÉ

STABILITÉ CHIMIQUE:	CONDITIONS A ÉVITER:
Se décompose en composants dangereux à une	Éviter les températures supérieures à 70°C. Le
température > 70°C	produit peut se décomposer à température élevée.
	La formation de gaz durant la décomposition peut
	provoquer une pression dans les systèmes en
	circuit fermé.
INCOMPATIBILITÉ (matériaux à éviter):	PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :
Oxydants et bases fortes. Éviter le contact avec les	Dioxyde de carbone. Brome. Bromure de
métaux tel que l'aluminium.	cyanogène. Dibromoacétonitrile.

SECTION 7: PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

PRINCIPALES VOIES D'ABSORPTION:

Yeux:	Oui	Peau:	Oui	Inhalation:	Oui	Ingestion:	Oui
-------	-----	-------	-----	-------------	-----	------------	-----

EFFETS AIGUS:

Yeux:	Peut provoquer une douleur démesurée par rapport au degré d'irritation des tissus oculaires. Peut provoquer une grave irritationaccompagnée de lésions cornéennes qui peuvent entraîner une détérioration permanente de la vue, même la cécité. Possibilité de prûlures chimiques.
Peau:	Une exposition prolongée peut provoquer une grave irritation cutané avec rougeurs locales et gêne importante. Une exposition répétée peut provoquer une irritation, même une brûlure. Peut provoquer une réaction plus grave si la peau a subi une abrasion (égratignure ou coupure). Un contact prolongé avec la peau ne devrait pas entraîner l'absorption de doses nocives.
Inhalation:	Les brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).
Ingestion:	Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion accidentelle de petites quantités des suites d'opérations normales de manutention ne devrait pas provoquer de lésions; cependant, de grandes quantités ingérées peuvent provoquer de graves lésions, et même la mort.

EFFETS CHRONIQUES:

Une surexposition peut augmenter les quantités de bromes dans le sang et les tissus. Les observations sur les animaux à la suite d'ingestions répétées de matières active montrent des effets sur les reins, mais pas de toxicité systémique à la suite d'expositions cutanées répétées aux doses maximales applicable.

EFFETS AIGUS (Essais létaux):

DL50 (Oral):	510 mg/kg (rat)
DL50 (Dermal):	> 2000 mg/kg (lapin)
CL50 (Inhalation):	1.25 mg/l (rat femelle, 4hr); 1.40 mg/l (rat mâle, 4hr)

EFFETS IRRITANTS:	Corrosif pour les yeux et la peau.
EFFETS ALLERGÈNES:	Testée chez le cochon d'inde, une formulation similaire contenant moins d'ingrédient actif a provoqué de réaction allergiques cutanées. Le produit n'a pas provoqué de réaction allergiques lorsque testé sur les humains.
POTENTIELS CANCÉRIGÈNES:	Non catalogué comme source cancérigène dans la section 1910.1200 des normes OSHA (EU.).
EFFETS SUR LA REPRODUCTION:	Aucun connu.
EFFETS TÉRATOGÈNES:	Pour l'ingrédient ou les ingrédients actifs: Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le foetus à des doses toxiques pour la mère. Aucune anomalie congénitale chez les animaux de laboratoire.
EFFETS MUTAGÈNES:	Aucun connu.
EFFETS SYNERGIQUES:	Aucun connu.

Busan 94

SECTION 8: MESURES DE PRÉCAUTION

(À moins que spécifié autrement, les mesures de précaution pour ce produit sont basées sur les caractéristiques du produit pur)

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE:

Mains: Gants imperméables aux produits chimiques requis.

Yeux: Lunettes étanches de sécurité ou lunettes de sécurité avec écran facial requis.

Protection respiratoire:

Lors de conditions brumeuses, porter un équipement respiratoire contre les vapeurs approuvé par NIOSH.

Le professionnel local SSE (Santé, Sécurité et Environnement) doit identifier et évaluer les dangers pour les voies respiratoires sur le lieu de travail. À partir de cette évaluation, le professionnel SSE doit choisir le type de protection respiratoire et/ou filtre approprié.

Vêtements de protection: Vêtement de protection résistant aux produits chimiques requis.

Chaussures: Chaussures de sécurité résistantes aux produits chimiques requises.

Autre: Porter des vêtements de protection pour le corps. Une douche d'urgence complétée d'une douche poulaire sont fortement recommandées.

CONTROLES TECHNIQUES:

Ventilation locale et/ou générale pour maintenir les concentrations de poussières ou de vapeurs au-dessous des limites admissibles.

DÉVERSEMENTS ET FUITES:

Avant de répondre à un déversement ou une fuite concernant ce produit, réviser chaque section de la fiche signalétique. Suivre les recommandations données à la section "Manutention normale et équipement". Vérifier la section "Risques d'incendie ou d'explosion" pour déterminer si l'utilisation d'équipements anti-étincelles est requise. S'assurer que le produit n'entre pas en contact avec d'autres produits mentionnés à la section "Incompatibilité (matériaux à éviter)". Si des vapeurs ou fumées irritantes sont présentes, considérer l'évacuation des lieux. Contenir le déversement ou la fuite à l'aide d'un barrage d'absorbant. Ne pas laver à grande eau s'il y a risque d'écoulement dans les cours d'eau. Transférer le matériel récupéré dans un contenant adéquatement identifié pour élimination future.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS:

L'élimination des déchets doit être en accord avec tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

MÉTHODES ET ÉQUIPEMENT POUR LA MANUTENTION:

Ne pas manipuler à moins que toutes les précautions sécuritaires aient été lues et comprises. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer la bruine ou les vapeurs. Ne pas perforer, traîner ou glisser les conteneurs. Ne pas fumer dans la zone de manutention ou d'entreposage.

DISPOSITIONS PARTICULIERES D'ENTREPOSAGE:

Entreposer dans un endroit bien ventilé et sec. Protéger de l'humidité et du gel. Garder les conteneurs hermétiquement fermés. Entreposer loin de tout matériel incompatible et de toute source de feux. Ne pas entreposer dans un contenant d'aluminium.

INFORMATION SPÉCIALE POUR LE TRANSPORT:

Se référer à la section 10: Renseignements relatifs au transport (réglement TMD).

Busan 94

SECTION 9: PREMIERS SOINS

CONTACT OCULAIRE:

Rincez sur-le-champ l'oeil ou les yeux contaminés à grande eau en laissant l'eau couler délicatement pendant au moins 20 à 30 minutes au cadran ou jusqu'à l'élimination complète de la substance chimique, et ce, en maintenant la paupière de l'oeil ouverte. On peut utiliser une solution saline neutre dès qu'on peut l'obtenir. NE PAS INTERROMPRE L'IRRIGATION. Au besoin, mettez le véhicule d'urgence en attente. Faites attention de ne pas rincer l'oeil affecté ou le visage avec de l'eau contaminée. Si l'irritation se poursuit, répétez le rinçage. Transportez rapidement la victime vers un établissement de soins d'urgence.

CONTACT CUTANÉ:

Le plus rapidement possible, nettoyez à grande eau tiède en faisant couler l'eau délicatement pendant au moins 20 à 30 minutes ou jusqu'à l'élimination complète de la substance chimique. Sous l'eau, retirez les vêtements, chaussures et articles de cuir contaminés (p. ex. bracelets de montre, ceintures). Si l'irritation se poursuit, irriguez de nouveau. Consultez immédiatement un médecin. Procédez à la décontamination complète des vêtements, chaussures et articles de cuir avant de les porter à nouveau ou de les jeter.

INHALATION:

Utilisez une appareil respiratoire adéquat pour, le plus vite possible, transporter la victime dans un endroit bien aéré ou à l'air frais. En cas de difficulté respiratoire, il pourrait s'avérer salutaire qu'un membre du personnel dûment formé administre de l'oxygène à la victime, de préférence avec l'avis d'un médecin. En cas d'arrêt respiratoire, le personnel responsable en matière de premiers soins doit pratiquer sur-le-champ les manoeuvres de respiration artificielle (RA) ou, en cas d'arrêt cardiaque, la réanimation cardio-respiratoire (RCR). Évitez le contact bouche-à-bouche à l'aide d' un protecteur buccal. Transportez immédiatement la victime vers un établissement de soins d'urgence.

INGESTION:

NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche à une victime qui perd rapidement conscience, ou qui est inconsciente ou présente des convulsions. Demandez à la victime de se rincer la bouche à fond. NE PAS FAIRE VOMIR. La victime doit boire entre 240 et 300 ml (de 8 à 10 onces) d'eau afin de diluer la substance que contient l' estomac. Si vous avez du lait à portée de main, vous pouvez l'administrer APRÈS avoir fait ingérer de l'eau. Si le vomissement survient de façon naturelle, penchez la victime pour éviter tout risque d'aspiration. Administrez à nouveau de l'eau. En cas de difficulté respiratoire, il pourrait s'avérer salutaire qu'un membre du personnel dûment formé administre de l'oxygène à la victime, de préférence avec l'avis d'un médecin. Transportez rapidement la victime vers un établissement de soins d'urgence.

SECTION 10: CLASSIFICATIONS RELATIVES AUX AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT (Règlement TMD):

LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. [2, 2-Dibromo-3-nitrilopropionamide]

Classe 8 - UN 3265 - PG III

Produit Anti-Parasitaire: NUMÉRO D'ENREGISTREMENT: 17571

ORDONNANCE FDA (É.-U.): FDA (21 CFR) Section(s):

173.320 (Limitation: Pas plus que 10 et pas moins que 2 ppm. Les sous-produits (la mélasse, la bagasse, et la pâte) contenant des résidues de 2, 2-Dibromo-3-nitrilopropionamide ne sont pas autoriser pour l'utilisation dans la nourriture des animaux), 175.105 (Limitation: Pour l'utilisation seulement comme agent de conservation), 176.170 (Limitation: Pour l'utilisation comme agent de conservation à un niveau n'excédant pas 100 ppm dans des formulations de couchage et des emulsions, utiliser dans la fabrication de papier et carton ou la couchage de papier et carton), 176.300 (Limitation: Ne pas excéder 0.5 livres par tonne de fibre en poids sec).

CATÉGORIE(S) SIMDUT:

Non applicable. Ce produit est réglementé par la Loi sur les Produits Anti-Parasitaires - Santé Canada.

LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES:

Non applicable. Ce produit est réglementé par la Loi sur les Produits Anti-Parasitaires - Santé Canada.

ÉVALUATION DE DANGER:

CLASSEMENT	SANTÉ	INFLAMMABILITÉ	RÉACTIVITÉ
HMIS (ÉU.)	3	1	1
NFPA (ÉU.)	3	1	1

Bien que les Laboratoires Buckman du Canada Ltée croit que les données soumises soient exactes à la date mentionnée sur la Fiche Signalétique, les Laboratoires Buckman du Canada Ltée ne fait aucune attestation des détails ci-joints et, par le fait même, décline toute responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces données. Ces données sont offertes uniquement pour votre considération, recherche et vérification. Les Laboratoires Buckman du Canada Ltée encourage vivement chaque client ou récipiendaire de ces fiches signalétiques à les étudier attentivement afin de prendre conscience et comprendre les risques associés à ce produit. Chaque client ou récipiendiaire devrait distribuer cette fiche signalétique aux usagers de ce produit afin d'en promouvoir un usage et une manipulation sécuritaires